

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 03 avril 2018

Le trois avril deux mil dix-huit à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
M. RIEFLE Christophe,

M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie, M. EHRHART Armand,
M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN Laurence, M. LEVY Alain,
Mme KRETZ Isabelle, M. MARCHAL Raphaël, M. WALTER Jérémy,
Mme KLINGER Régine.

A donné procuration : Mme MOLTES Pascale à M. THOMANN Yannick

Absents non excusés : -

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2018.
3. Approbation du Compte Administratif 217 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Eau-Assainissement).
4. Affectation des résultats de l'année 2017 (Budget Eau-Assainissement).
5. Vote du Budget Primitif 218 (Budget Eau-Assainissement).
6. Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Général).
7. Affectation des résultats de l'année 2017 (Budget Général).
8. Vote des taux d'imposition 2018.
9. Vote du Budget Primitif 2018 (Budget Général).
10. Réaménagement du centre-village – Attribution du lot n°5 Métallerie.
11. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable – Budget Eau-Assainissement.
12. Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable.
13. Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la réalisation d'un merlon anti-bruit sur la RD 83.
14. Reprise du lot n°1 de chasse de Pfaffenheim.
15. Réduction de loyer du lot n°3 de chasse de Pfaffenheim.
16. Informations diverses
 - * Manifestations.
 - * Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2018.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 05 février 2018.

POINT 3**Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Eau-Assainissement)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

VU l'examen des comptes financiers fait par la Commission des Finances du 12 mars 2018;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Eau-Assainissement.

Dépenses de fonctionnement : 250 155,26 €
Recettes de fonctionnement : 223 398,86 €
Excédent 2016 reporté : 133 263,81 €

soit 106 507,41 d'excédent total de la section de fonctionnement

Dépenses d'investissement : 49 332,77 €
Recettes d'investissement : 64 582,11 €
Excédent 2016 reporté : 230 911,20 €

soit 246 160,54€ d'excédent total de la section d'investissement

L'excédent de clôture cumulé s'établit à **352 667,95 €** avec reprise de l'excédent antérieur, soit une diminution de l'excédent global de **11 507,06 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour (le Maire se retirant du vote)

APPROUVE par chapitres le compte administratif 2017 et constate l'identité de valeur avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale de Rouffach.

POINT 4
Affectation des résultats de l'année 2017
(Budget Eau-Assainissement)

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

DECISION D'AFFECTION DES RESULTATS AU 31.12.2017	
1) Report en section investissement recettes - article 001	246 160,54 €
2) Report en section fonctionnement recettes - article 002	106 507,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition ci-avant,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus, les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2017.

POINT 5
Vote du Budget Primitif 2018 (Budget Eau-Assainissement)

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

VU l'examen par la Commission des Finances en date du 12 mars 2018 des perspectives pour l'année 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de budget primitif 2018 de l'Eau-Assainissement équilibré comme suit sur la base des propositions examinées par la Commission des finances :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	429 431,53 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> :	429 431,53 € dont 106 507,41 € de reprise d'excédent antérieur
<u>Dépenses d'investissement</u> :	1 057 792,07 €
<u>Recettes d'investissement</u> :	1 057 792,07 € dont 246 160,54 € de reprise d'excédent antérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de budget primitif 2018 par chapitres de l'Eau-Assainissement qui lui est soumis,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à son exécution.

POINT 6

Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Général)

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

En dépit de contraintes persistantes sur nos finances, de la baisse des dotations de l'Etat, et de l'augmentation de nos dépenses obligatoires, le compte administratif du budget général parvient à dégager un excédent de fonctionnement remarquable, nécessaire au financement de nos futurs investissements.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Evolution des principales dépenses

Chapitres	CA 2016	CA 2017	Variation %
011-Charges à caractère général	269 622,63 €	292 115,74 €	8,34
012-Charges de personnel	401 300,69 €	439 346,08 €	9,48
014-Atténuation de produits	122 465,00 €	129 056,00 €	5,38
65-Autres charges de gestion courante	105 033,48 €	104 685,65 €	- 0,33
66-Charges financières	38 957,76 €	35 903,81 €	- 7,84
67-Charges exceptionnelles	1 020,00 €	1 260,00 €	/
TOTAL REEL	938 399,56 €	1 002 367,28 €	6,82
042 – Opération d'ordre de transfert	14 300,96 €	79 412,99 €	/
TOTAL REEL ET ORDRE	952 700,52 €	1 081 780,27 €	/

1. Charges à caractère général en augmentation

Les charges à caractère général enregistrent une hausse de 8,34 % entre 2016 et 2017.

Cette hausse s'explique par :

- * Hausse des frais de location mobilière (+ 8 700 euros) en raison notamment d'imputation de frais de location du duplicopieur normalement enregistrés au compte 6156 Maintenance et de l'augmentation du nombre de location de la nacelle ;
- * Hausse du compte « Bois et forêts » (+ 23 000 euros) correspondant aux frais de débardages dans notre forêt communale et des frais de gardiennage (+ 3 000 euros);
- * Hausse des Honoraires (+ 2 200 euros) correspondant aux frais de relevés topo pour le réaménagement du centre-village.
- * Hausse des concours divers (+ 1 300 euros) correspondant à la rémunération d'une personne en « Service civique » à la bibliothèque.

Les autres articles présentent des variations minimales.

A noter que la commune a dépensé moins dans les fournitures de voirie (- 8 500 euros) en raison notamment de la Journée Citoyenne qui célébrait son premier anniversaire et qui a nécessité moins de dépenses pour son organisation, baisse des frais de maintenance (- 5 000 euros) en raison de l'imputation au compte location mobilière et baisse de nos cotisations d'assurance (- 5 000 euros) suite à la renégociation de nos contrats avec Groupama.

2. Une masse salariale en progression

En 2017, la commune de Pfaffenheim constate une hausse de sa masse salariale (+ 38 000 euros) relative au glissement vieillesse technicité, la nomination d'un agent au cadre d'emploi supérieur suite à la réussite d'un concours ainsi que de la deuxième revalorisation du point d'indice de février 2017 (1^{ère} hausse en juillet 2016). Les frais de bûcherons sont en hausse (+ 4 000 euros) et les autres charges relatives aux tickets restaurants enregistrent une hausse de 6 000 euros en raison du paiement sur l'année 2017 d'une trimestrialité de 2016.

3. Charges financières

Il s'agit des intérêts des différents emprunts. Le chapitre a légèrement diminué en raison de la méthode de calcul des remboursements de l'emprunt (annuités constantes) ce qui induit une baisse des intérêts d'année en année. L'emprunt pour la rénovation d'un logement communal arrive à échéance en 2017.

B. Evolution des principales recettes

Chapitres	CA 2016	CA 2017	Variation %
013-Atténuations de charges	4 929,91 €	3 505,52 €	/
70-Produits des services	216 626,86 €	216 215,15 €	- 0,19
73-Impôts et taxes	725 413,73 €	725 290,60 €	- 0,02
74-Dotations, subventions	247 331,22 €	233 119,22 €	- 5,75
75-Autres produits	47 311,60 €	43 333,95 €	- 8,41
76-Produits financiers	8,37 €	6,98 €	- 16,61
77-Produits exceptionnels	25 107,27 €	38 442,30 €	/
TOTAL REEL	1 266 728,96 €	1 259 913,72 €	- 0,54
042 – Opération d’ordre de transfert	2 648,98 €	58 577,99 €	/
002 – Excédent de fonctionnement reporté	182 780,76 €	0,00 €	/
TOTAL REEL ET ORDRE	1 452 158,68 €	1 318 491,71 €	/

1. Atténuations de charges

Ce chapitre enregistre le remboursement de notre assurance pour les risques statutaires des maladies des agents territoriaux.

2. Produits des services quasi-identiques

Les produits des services sont équivalents à l'année précédente. A noter que les coupes de bois enregistrent une hausse de 43 000 euros mais que la participation du budget Eau au budget Général (25 000 euros) n'a pas été encaissée en 2017.

3. Impôts et taxes constants

Nos recettes liées aux impôts et taxes sont équivalentes à l'année précédente. A noter que la commune n'a pas perçu toutes les trimestrialités de la taxe sur la consommation finale d'électricité (1 trimestre en moins).

4. Dotations et subventions en baisse

L'évolution à la baisse des dotations de l'Etat relative à l'effort au redressement des finances publiques enregistre une diminution de 13 000 euros. 2018 ne sera pas impactée par cette baisse drastique des dotations de l'Etat. L'attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle a diminué de 4 000 euros.

5. Autres produits

Les revenus des immeubles enregistrent une légère baisse par rapport à l'année dernière (- 4 000 euros). Cela s'explique par le non-encaissement (environ 2 500 euros) de la redevance pour l'antenne Orange.

6. Produits exceptionnels

Il s'agit principalement de remboursements sur des trop-payés de la commune ou des sinistres ainsi que des dons pour diverses participations de la commune dans des manifestations (fête des caves, etc.). La différence de 13 000 euros par rapport à l'année précédente s'explique par la cession de notre ancien tractopelle.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Principales dépenses

L'année 2017 a été marquée par le commencement des travaux de notre centre-village. Les principales dépenses sont essentiellement liées au lancement du concours d'idées, et la rémunération de notre Maître d'œuvre et des études préliminaires (Etude de sols, Diagnostic Amiante, Coordinateur SPS). Les frais d'études s'élèvent à 97 000 euros.

La mairie a été mise en accessibilité et les bureaux ont été rénovés. Les travaux s'élèvent pour l'heure à 31 500 euros.

Enfin, l'ancien tractopelle a été remplacé par une mini-pelle pour 100 000 euros.

B. Principales recettes

1. Subventions d'équipement

Pfaffenheim a bénéficié en 2017 des soldes des subventions pour la restauration de l'Orgue Callinet pour 211 000 euros.

2. Emprunts

La commune a également réalisé un emprunt de 350 000 euros pour le réaménagement de son centre-village.

3. FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA pour les investissements N-1 s'élève à 73 000 euros.

VU l'examen en Commission des Finances du 12 mars 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de compte administratif, afin de permettre la reprise des résultats dans le budget primitif communal de l'année 2018.

L'équilibre général ressort de la balance ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement de l'exercice :</u>	1 081 780,27 €
<u>Recettes de fonctionnement :</u>	1 318 491,71 €
- Résultat de fonctionnement 2017 - Excédent	236 711,44 €
- Résultat de fonctionnement reporté	89 123,56 €
- Résultat à affecter au 31/12/2017	325 835,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses d'investissement :</u>	456 454,25 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	1 141 641,02 €
- Résultat d'investissement 2017 - Excédent	685 186,77 €
- Déficit d'investissement reporté	- 410 334,60 €
- Résultat de clôture - section investissement-excédent	274 852,17 €
Résultat net global - Excédent	600 687,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour (le Maire se retirant du vote),

ADOPTE le projet de compte administratif communal 2017 annexé et le compte de gestion de la Trésorerie Municipale de Rouffach, et constate les identités de valeurs.

POINT 7**Affectation des résultats de l'année 2017 (Budget Général)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Après avoir adopté le compte administratif communal de l'année 2017, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	1 379 271,15	1 334 985,55	2 714 256,70
	Titres de recettes émis*	B	1 141 641,02	1 318 491,71	2 460 132,73
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	1 379 271,15	1 334 985,55	2 714 256,70
	Mandats émis*	F	456 454,25	1 081 780,27	1 538 234,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent		685 186,77	236 711,44	921 898,21
	(F-B) Déficit				
RESULTAT 31/12/2016 REPORTE	Excédent			89 123,56	
	Déficit		410 334,60		321 211,04
BESOIN DE FINANCEMENT	Résultat Cumulé				
RESULTAT CUMULE	Excédent		274 852,17	325 835,00	600 687,17
	Déficit				

VU l'examen fait en Commission des Finances le 12 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition d'affectation des résultats proposés ci-avant,

AFFECTE l'excédent de fonctionnement au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté,

AFFECTE l'excédent d'investissement au compte 001 - Excédent d'investissement reporté.

POINT 8**Vote des taux d'imposition 2018**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2018 de la commune de Pfaffenheim.

	Taux 2017	Base 2018	Taux 2018	Variation taux
Taxe d'Habitation	16,37 %	2 228 000	16,37 %	/
Taxe Foncière Bâti	10,50 %	1 509 000	10,50 %	/
Taxe Foncière Non Bâti	57,62 %	159 500	57,62 %	/
Cotisation foncière des entreprises	20,47 %	202 700	20,47 %	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des taux d'imposition 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 correspondant et à faire procéder à l'encaissement des recettes correspondantes.

POINT 9**Vote du Budget Primitif 2018 (Budget Général)**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Vue d'ensemble

Le montant du budget 2018 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	1 454 055,00	1 128 220,00	1 501 784,17	1 226 932,00
Restes à réaliser 2017				
Résultat reporté		325 835,00		274 852,17
Total	1 454 055,00	1 454 055,00	1 501 784,17	1 501 784,17

Rappel du budget primitif 2017 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles	1 255 572,56	1 166 449,00	910 358,56	1 320 693,16
Restes à réaliser 2016				
Résultat reporté		89 123,56	410 334,60	
Total	1 255 572,56	1 255 572,56	1 320 693,16	1 320 693,16

L'effort d'équipement = 1 349 500,00 €

L'effort en faveur de l'investissement est réparti entre les différents projets pour 2018 :

➤ Prescription du POS en PLU	10 000,00 €
➤ Accessibilité bâtiments communaux + mobilier	25 000,00 €
➤ Frais d'études Centre ville (Maîtrise d'Œuvre)	55 000,00 €
➤ Réaménagement du Centre-bourg	850 000,00 €
➤ Travaux de voirie	35 000,00 €
➤ Rénovation de l'éclairage public	150 000,00 €
➤ Très haut débit	130 000,00 €
➤ Investissements divers ou récurrents	94 500,00 €

Les recettes d'investissement = 380 690,00 €

Les subventions d'équipement inscrites correspondent aux projets que nous pouvons inscrire dans le cadre des demandes de subventions pour le centre village (209 000 euros), de la subvention pour la rénovation de l'éclairage public grâce aux Certificats d'Economie d'Énergie (135 000 euros), du fonds de concours pour la fibre optique (25 690 euros) et de la DETR pour les chemins ruraux (11 000 euros).

Le FCTVA de 40 000 € est calculé sur la base des dépenses d'équipement 2017.

Les Emprunts et dettes assimilées de 420 000 € correspondent à une simulation d'emprunt sur 30 ans (100 000 euros) à un taux de 1.75 % et d'un emprunt de 320 000 euros sur 15 ans à 1,5 %, nécessaire si la commune souhaite réaliser tous les investissements inscrits pour l'année 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement = 1 074 813,00 €1) Les dépenses de personnel

Compte-tenu de l'augmentation des taux de cotisation, du glissement vieillesse-technicité et de la mise en place de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, les prévisions budgétaires devraient être revues à la hausse par rapport au réalisé 2017.

2) Les charges à caractère général

Les crédits prévus en fonctionnement à hauteur de 310 936,00 € correspondent aux charges d'entretien courant des bâtiments et espaces publics qui se traduisent par une légère augmentation dans certains postes de dépenses, et du maintien d'un budget de 10 000 euros pour la journée citoyenne.

Les recettes réelles de fonctionnement = 1 128 220,00 €

1) Les concours financiers de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement :

La DGF inscrite au budget primitif n'a pas fait l'objet d'une notification par les services de l'Etat. L'estimation de cette dotation a été réalisée sur la base des informations de la loi de finances.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques a enregistré sa troisième et dernière hausse consécutive en 2017. La DGF 2018 devrait par conséquent, être équivalente à 2017.

Enfin, les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultant de mesures nationales ayant conduit à des réductions de base d'imposition, vont poursuivre leur diminution en 2018. L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, sur la sellette depuis ces dernières années devait baisser de 14 % (annonce d'automne 2017). Cette baisse devrait être supérieure. Par mesure de précaution, le budget prévoit une baisse de 25 %.

2) Le produit fiscal

Le produit fiscal attendu est établi sur la base d'un maintien des taux des 4 taxes au niveau de 2015, soit :

Taxe d'habitation	16,37 %
Taxe sur le foncier bâti	10,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	57,62 %
Cotisation foncière des entreprises	20,47 %

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1.0124.

La réforme de la TH va impacter en moyenne 70% de notre population communale (cf. simulations du Sénat pour les détails par commune). Il s'agit pour nous d'un dégrèvement, c'est à dire que c'est l'Etat qui paye à la place du contribuable. En 2018, ce sera 30% puis 65% en 2019 pour arriver à une exonération totale en 2020. La compensation par l'Etat sera basée sur le taux de TH 2017, mais prendra en compte l'évolution des bases. Les recettes devraient donc être équivalentes à 2017.

3) Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine

Ce sont essentiellement les produits d'exploitation pour 85 000 € qui enregistrent une baisse cette année en raison d'un programme de coupes revu à la baisse, les revenus des immeubles pour 40 107 €, le remboursement des frais de personnel du budget annexe eau-assainissement pour 50 000 € correspondant à 2017 et 2018 et les produits divers et exceptionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE par chapitres en dépenses et en recettes le projet de budget 2018 qui lui est proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à son exécution.

POINT 10

Réaménagement du centre-village – Attribution du lot n°5 Métallerie

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 9 mai 2017, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre du réaménagement du centre-village de Pfaffenheim au cabinet d'architecte KNL situé à ROUFFACH, pour un montant prévisionnel de 430 000,00 € HT.

Par délibération en date du 20 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour un montant de 685 259,71 euros HT.

Le 23 octobre 2017, le conseil municipal attribuait le lot Désamiantage-démolition à l'entreprise Ferry Démolition, pour un montant HT de 41 502,25 €.

Le 22 novembre 2017, la commune publiait dans l'Alsace, les DNA et sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin le restant de la consultation à savoir, un marché à procédure adaptée portant sur les lots suivants :

- Lot 1: Gros-œuvre
- Lot 2: VRD
- Lot 3: Espace vert
- Lot 4: Etanchéité
- Lot 5: Métallerie
- Lot 6: Peinture
- Lot 7: Electricité – VMC
- Lot 8: Sanitaire

Par délibération en date du 5 février 2018, le conseil municipal a déclaré infructueux le lot n°5 – Métallerie et a décidé de relancer une consultation.

Un nouvel avis de marché a été publié sur le site de l'association des maires du Haut-Rhin le 21 février 2018. Les offres étaient à remettre pour le 19 mars 2018.

Une seule entreprise a déposé une offre :

- ✱ GIAMBERINI & GUY de TURCKHEIM pour un montant HT de 97 869,02 €

Il est proposé de déclarer le lot sans suite, notre maître d'œuvre réfléchissant à un nouvel aménagement confié au lot Gros Œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE le lot n°5 Métallerie sans suite.

POINT 11

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable – Budget Eau-Assainissement

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Madame la Trésorière de Rouffach propose l'admission en non-valeur d'une créance pour un montant de 134,13 € pour l'exercice 2018.

Ces créances représentent le produit 2015, 2016 et 2017 de la distribution d'eau et des redevances qui y sont liées.

L'irrécouvrabilité de la créance résulte de l'infructuosité des poursuites engagées envers 4 redevables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADMET la présente créance en créance dite irrécouvrable et inscrit à l'article 6541 le crédit correspondant à l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 12

Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La commune de Pfaffenheim souhaite rénover son réseau d'eau potable presque centenaire, et par conséquent, réduire le nombre de fuites sur le linéaire.

Dans cette optique, le Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) du Conseil Départemental du Haut-Rhin, se propose d'assister notre commune pour réaliser un cahier de charge et consulter des entreprises compétentes pour déterminer les secteurs prioritaires. Tout le village ainsi que le Schauenberg sont concernés par cette étude.

La mission d'assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable est la suivante :

- * Assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable ;
- * Rapport sur la mise en œuvre des périmètres de protection ;
- * Présentation des opérations à engager pour une meilleure protection des captages d'alimentation en eau potable ;
- * Visite sur place pour le suivi de la mise en place des mesures de protection.

Cette assistance est subordonnée à la participation par la commune de 0,20 € par habitant, au sens de la Dotation Globale de Fonctionnement soit 1 428 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les conditions de la convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 13

Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la réalisation d'un merlon anti-bruit sur la RD 83.

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Dans le cadre de la sécurisation de l'entrée nord du village, la commune a souhaité réaliser un merlon sur des parcelles lui appartenant avec le surplus de terre de l'agrandissement du bassin d'orage du Steinert.

L'entreprise TPV et nos services techniques se sont chargés de la réalisation de ce dernier.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin, propriétaire de la route départementale 83 nous demande de signer une convention pour nous confier l'aménagement de ce merlon ainsi que la gestion, le petit et gros entretien, la mise aux normes ainsi que les travaux de remplacement et renouvellement à terme.

L'entretien côté domaine public sera assuré par le Département (du bord de la route départementale jusqu'au haut du talus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les conditions de la convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la réalisation d'un merlon sur la RD 83,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 14**Reprise du lot n°1 de chasse de Pfaffenheim**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Lors de la commission communale consultative de la chasse (4C) du 5 février 2018, l'association de chasse du Truchsess, titulaire des lots de chasse n°1 et 2, nous a signifié sa volonté de céder le lot n°1.

Monsieur Victor HURTH, assistant à cette commission, a exprimé son souhait de reprendre le lot de chasse n°1 à son nom.

L'article 18 du cahier de charges type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024, stipule que le locataire ne pourra céder son bail qu'à des personnes agréées dans les conditions prévues à l'article 6.1 (personnes physiques dont le lieu de séjour principal se situe à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse) et ayant déposé auprès du receveur municipal le cautionnement prévu à l'article 11 (montant du loyer annuel).

La commission communale consultative de la chasse a exprimé un avis favorable à cette cession.

Il convient donc au Conseil Municipal de s'exprimer également.

VU les clauses du cahier de charges type des chasses communales du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la Commission communale consultative de la chasse en date du 5 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEDE à la demande de Monsieur Michel VILAULT, représentant de l'association de chasse du Truchsess pour la cession du lot n°1,

CEDE le lot n°1 à Monsieur Victor HURTH pour la fin de la durée du bail à savoir jusqu'au 1^{er} février 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 15**Réduction du loyer du lot n°3 de chasse de Pfaffenheim**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La commission communale consultative de la chasse du 5 février 2018, a été l'occasion de faire le point avec les locataires de chasse sur l'exercice, la pratique et la jouissance de leur droit de chasse.

Il ressort de cette réunion, des problèmes récurrents, réduisant leur droit d'exercice de la chasse, et susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires.

Ces problèmes sont d'autant plus marqués sur le lot n°3. En effet, la majorité de la surface de ce lot est concernée par des vignes ou des champs, ainsi que du village, obligeant les chasseurs à rectifier leur angle de tir (incompatible avec la situation urbaine environnante).

De plus, la prévention des dégâts s'avère de plus en plus problématique et de ce fait, il y a risque de coût supplémentaire en cas de possible indemnisation.

Enfin, la présence des viticulteurs dans les vignes en semaine et des promeneurs le week-end ne laisse que très peu de créneaux pour l'exercice du droit de chasse.

De ce fait, il est proposé une remise de 2 000 euros sur le loyer annuel du lot n°3. Le loyer sera donc de 4 000 euros annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une remise sur le loyer annuel du lot n°3 de 2 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 16**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014****Manifestation écoulées :**

- * Vendredi 09 mars : Préparation à la journée citoyenne
- * Samedi 10 et dimanche 11 mars : Concours RCI du club canin
- * Samedi 17 et dimanche 18 mars : Bourse Petite Enfance de l'AAEMES
- * Dimanche 18 mars : Concert "Chœur des 3 Frontières"
- * Vendredi 23 mars : Réception sportifs méritants et maisons fleuries
- * Samedi 24 mars : Repas CCFD

Manifestations à venir :

- * Dimanche 15 avril : Loto du Pfaff Music Band
- * Samedi 21 avril : Ronde des Elfes du CCAR Athlétisme et Marche de nuit de l'ASP
- * Samedi 28 avril : 21^{ème} Soirée asperges de l'association Gouttes d'eau
- * Samedi 5 mai : 3^{ème} Journée Citoyenne de Pfaffenheim
- * Mardi 8 mai : Cérémonie Armistice
- * Dimanche 13 mai : Concert Isabelle AUBRET
- * Dimanche 20 mai : Grepeltournier de l'ASP
- * Lundi 21 mai : Marché aux Puces du Conseil de Fabrique
- * Samedi 26 mai : Concert de Printemps du Pfaff Music Band

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

*** Marché inférieur à 10 000 € TTC**

- DISTRI MATERIAUX – Portes mairie, panneaux et plan de travail pour kitchenette: 534,34 €.
- BIGMAT – Evier et siphon pour kitchenette: 234,60 €.
- BRUNNER Chaise design cuir – Rénovation chaises mairie: 1 442,40 €.
- DISTRI MATERIAUX – Médium pour kitchenette: 159,37 €
- SAGOS – Peinture portes mairie: 138,82 €
- GRAVIERE DES ELBEN – Concassé pour chemin dalles alvéolaires: 1 058,22 €.
- COMPTEUR ZENNER – Remplacement de compteurs: 758,40 €



Levée de la séance: 21h45

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 03 avril 2018**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2018.
3. Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Eau-Assainissement).
4. Affectation des résultats de l'année 2017 (Budget Eau-Assainissement).
5. Vote du Budget Primitif 2018 (Budget Eau-Assainissement).
6. Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion 2017 (Budget Général).
7. Affectation des résultats de l'année 2017 (Budget Général).
8. Vote des taux d'imposition 2018.
9. Vote du Budget Primitif 2018 (Budget Général).
10. Réaménagement du centre-village – Attribution du lot n°5 Métallerie.
11. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable - Budget Eau-Assainissement.
12. Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable.
13. Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour la réalisation d'un merlon anti-bruit sur la RD 83.
14. Reprise du lot n°1 de chasse de Pfaffenheim.
15. Réduction de loyer du lot n°3 de chasse de Pfaffenheim.
16. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale	A donné procuration à THOMANN Yannick	
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		